



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2020-01 VOI

ARRETE SUR LA CIRCULATION
SANS TRAVERSEE DE ROUTE
Travaux Orange – Pose d'un poteau bois
Du vendredi 6 mars pour 1 jour – 56 Chemin de l'Eglise

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de l'entreprise **ORANGE – SOGETREL ICTR – R GREVES - AVRANCHES**
pour des Travaux Orange - Pose d'un poteau bois - 56 Chemin de l'Eglise
Du vendredi 6 mars jusqu'à la fin des travaux

ARRETE

ARTICLE 1

Travaux en aérien. Traversée de route non autorisée.

ARTICLE 2

Les deux sens de circulation seront concernés, circulation alternée manuellement. Interdiction de stationner et de dépasser pour véhicules légers et poids lourds.

ARTICLE 3

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 11/02/2020

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

